

Image not found or type unknown



Remboursement téléphonie mobile

Par **guilbaud**, le **27/11/2008** à **21:15**

Salut,rnrnJe viens d'acheter hier un tél portable ds une boutique orange. Je suis revenu aujourd'hui pour me faire rembourser l'achat. ils m'ont répondu que les remboursements en boutique étaient exclus seul ceux d'achat à distance étaient acceptés. Info ou intox? que faire?